Bureau Fédéral du 12 mai 2017
Présentation des JIG/MIG

FFBB

SOMMAIRE

Introduction :
- Rappel de la Commande Politique
- Le passage d’un cercle vicieux … à un cercle vertueux

I. Le Joueur d’Intérêt Général (JIG)
   A) La définition des JIG
   B) La modélisation du JIG
   C) La formation des JIG

II. Les Missions d’Intérêt Général (MIG)
   A) La définition des MIG
   B) La schématisation des MIG
   C) La catégorisation des MIG

III. Les incidences du dispositif JIG/MIG
   A) Les modifications à venir
   B) Calendrier : saison 2017/2018
   C) Calendrier : saison 2018/2019
   D) En synthèse
   E) Annexes

Introduction : Rappel de la Commande Politique

1) Que les clubs assurent une activité durable de TOUTES leurs équipes (seniors et jeunes), malgré l'environnement économique défavorable

2) Que les recettes budgétaires, faibles ou importantes, soient relativement fiables pour engager chaque club dans son projet

3) Que le joueurs (joueuses) participant à ces compétitions, aient une situation claire et engageante de leur club

4) Que l'on mette à profit les ressources humaines des clubs, en les autorisant à signer un contrat « joueur », dans des missions d'intérêt général pour la collectivité (Ligue, Collectivités territoriales, …)

5) Pour ce faire, que l'on crée le statut du JIG (Joueur (Joueuse) d'Intérêt Général), la filière de formation diplômante, les réseaux d'intervention sur les territoires et le mode de gestion de nos CD et/ou LR

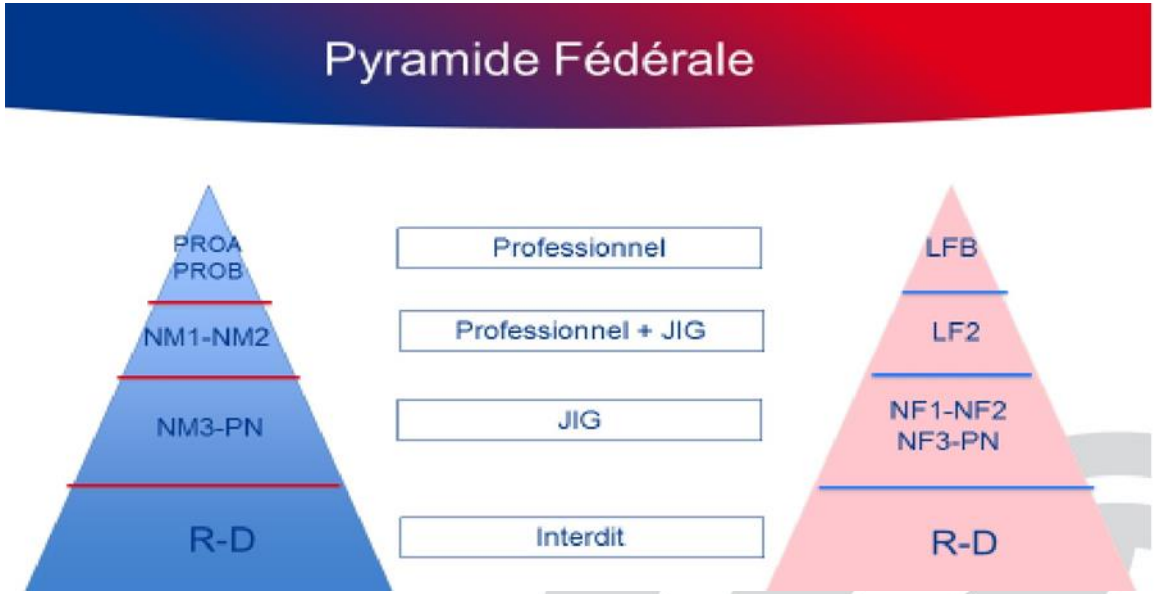

Introduction : Le passage d'un cercle vicieux… à un cercle vertueux

Un constat délicat :

1) Réduction des financements publics/privés
2) Structuration défaillante et déficit de compétences (crise du bénévolat)

Statut précaire des joueurs

Pratiques dérogatoires

Litiges sociaux, fiscaux, prud'homaux

Difficultés des clubs à s'adapter aux évolutions de leur environnement

Difficultés Financières à court ou moyen terme

Remise en cause du « projet club »

Un objectif pour le corriger :

Objectif FFBB = Accompagner les clubs dans leur transformation : Le JIG

Sécuriser la relation contractuelle joueurs/clubs

Donner les moyens aux clubs de faire évoluer son fonctionnement

Mettre à profit les ressources humaines des clubs

Elargir et diversifier les offres de services des clubs

Accroître le rayonnement du club sur son territoire

Développer ou maintenir les sources de financement du club

I. Le Joueur d'Intérêt Général (JIG) :
A) La définition des JIG

Définition d'un JIG FFBB : « Un Joueur d'Intérêt Général est un joueur/joueuse évoluant dans une équipe de division NF1, NF2, NF3, PNF, NM2, NM3 ou PNM, autorisé par la FFBB à établir un contrat de travail avec son club, dit « Contrat JIG », et pouvant à ce titre percevoir une rémunération en contrepartie de son activité sportive professionnelle si, et seulement si, en complément de cette activité, il réalise un quota de MIG FFBB »

Un JIG selon 4 critères :

Age	Temps de travail	Rémunération	Formation
• Respect du code du travail • Minimum légal => 16 ans • Pas d'âge maximum (critère d'aptitude physique)	• Respect CCNS et code du travail • Durée légale hebdomadaire => mi-temps minimum (17h30) • Réalisation de X heures de MIG	• Respect du SMC (salaire minimum conventionné) par la CCNS • Salarié à temps plein => 12,60 SMC brut par an hors avantage en nature	• Participation à la journée obligatoire de formation « journée JIG » • Réalisation d'un module de formation complémen-taire

Joueur d'Intérêt Général

I.B) La modélisation du JIG

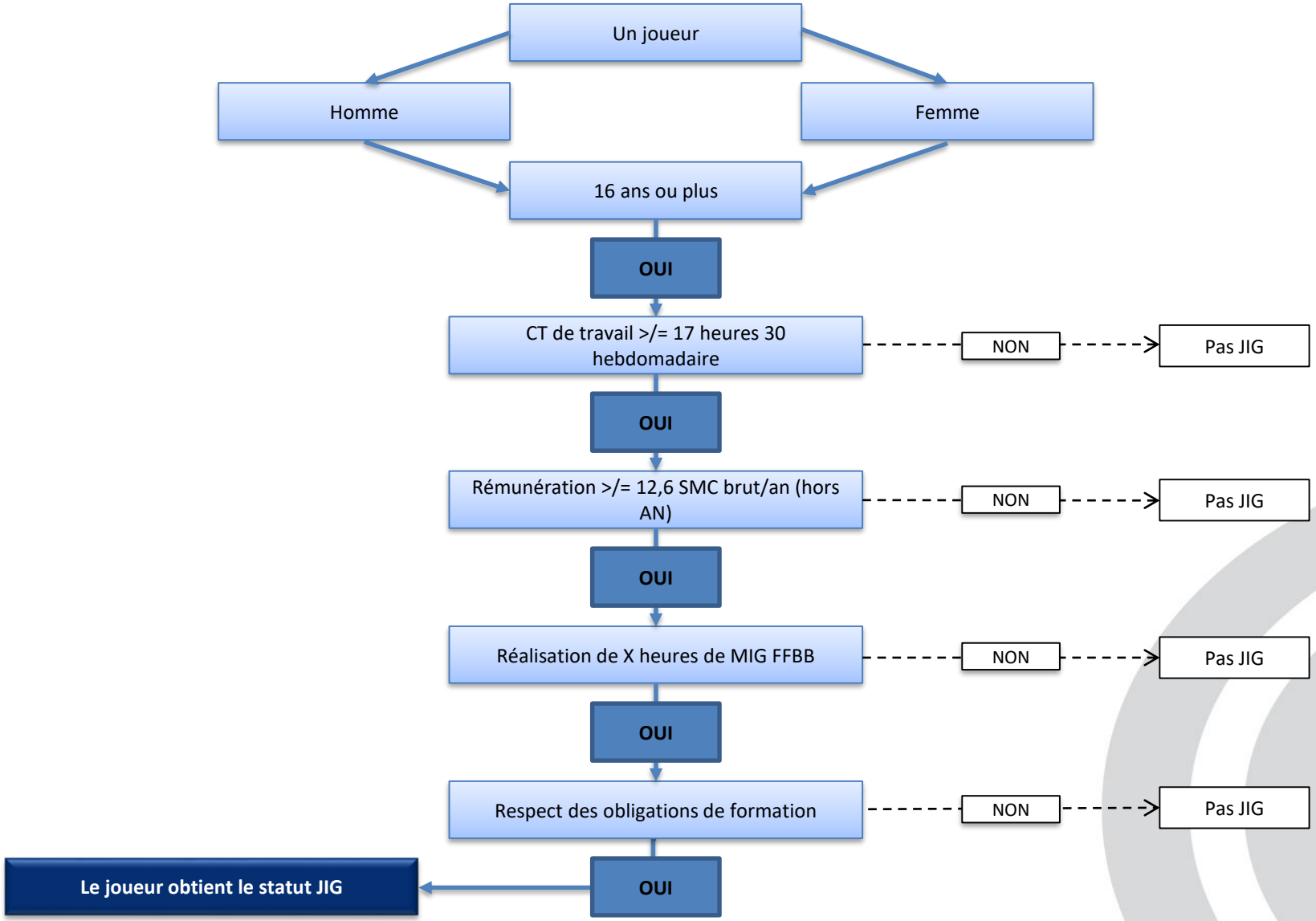

I.C) La formation des JIG

1) Une formation à 2 niveaux :

Une Formation Initiale (FI)

- Un certificat FFBB (Formation basket santé, CQP, …)

Ou

- Une formation ou diplôme équivalent (STAPS APA, BAFA, …)

Une Formation Continue (FC)

- Participation au WEPS du JIG (Week-End de Pré-Saison)

Ou

- Prévoir le cas du JIG absent au WEPS ou le cas d'obtention du statut en cours de saison

2) Le WEPS du JIG pour :

Informer les JIG sur :

- Leur implication dans le projet de la FFBB et leurs engagements dans le dispositif
- Leurs contrats de travail, leurs droits et obligations
- Les formations potentielles qui leur sont proposées
- La préparation à leur reconversion

II. Les Missions d'Intérêt Général (MIG) :
A) La définition des MIG

Définition d'une MIG FFBB : « La mission d'intérêt général FFBB est une MIG en rapport direct avec le basket, effectuée par un JIG sous la responsabilité de son Club employeur au bénéfice d'un public particulier. Le club pourra définir ses propres MIG ou se les voir déléguer par un CD/LR/FFBB ou un intermédiaire. »

Des MIG prévues par la législation :

Le Code du sport prévoit que « Les missions d'intérêt général » mentionnées à l'article L. 113-2 concernent :

- 1° La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés dans les conditions prévues à l'article L.211-4
- 2° La participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration, ou de cohésion sociale
- 3° La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives

Permet de faire une 1ère catégorisation des MIG (Cf. point II.C)

II.B) La schématisation des MIG

Un CD/LR/FFBB*

Délégation de MIG

Un Intermédiaire*

*Une **INSTITUTION BASKET** : Une institution politique qui délègue l'organisation d'une de ses MIG à un Club employeur de JIG

- **Un Comité Départemental**
- **Une Ligue Régionale**
- **La FFBB**

Un **JIG** prestataire de la MIG

Un **Club** responsable de la MIG

Un **Public** bénéficiaire de la MIG*

***Un INTERMEDIAIRE :** Tiers (personne morale) qui délègue l'organisation de MIG au Club employeur

- **Une collectivité territoriale**
- **Un établissement hospitalier**
- **Un établissement carcéral**
- **Un établissement scolaire**
- **Une entreprise privée**
- **Une association**
- **Un club professionnel**
- **…**

***Un BENEFICIAIRE :** Public particulier (personne physique) qui bénéficie de la MIG

- **Un public catégorisé selon l'âge** : Seniors, Jeunes
- **Un public en situation d'exclusion sociale** : Prisonniers, Sans papiers, …
- **Un public à visée éducative** : Ecoliers, Collégiens, Lycéens, Etudiants
- **Un public à caractère médical** : Handicapés, Malades, Patients, …
- **Un public à caractère social** : Jeunes en réinsertion, Personnes issue de zones urbaines sensibles, Public en Quartiers Prioritaires des Villes (QPV) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), Public Féminin, …
- **Un public volontaire** : Adhérents, Licenciés, Bénévoles, Salariés
- …

Une Mission d'Intérêt Général FFBB

II.C) La Catégorisation des MIG

Bénéficiaires	Catégories des MIG			
	Formation et insertion des jeunes sportifs en CDF	**Education**	**Intégration et Cohésion sociale**	**Sécurité et Prévention de la violence**
Catégorie d'âge (jeunes, seniors)	1.Intervention sur les thèmes de sport de haut niveau, de santé, de dopage, des paris sportifs 2.Actions de promotion des valeurs de la république, de l'olympisme, de l'éthique dans le sport	1. Encadrement d'activité de Mini-basket ou Ecole de basket 2. Sensibilisation des parents aux fonctions de bénévole du club 3. Formation des jeunes aux fonctions d'arbitres/OTM, de dirigeant, …	1.Organisation de centres génération basket 2.Organisation d'actions à caractère intergénérationnel, multiculturel, … 3.Actions de promotion des métiers du sport 4.Interventions dans les Points Information Jeunesse du département, afin d'initier les jeunes à la pratique du basket-ball	1. Sensibiliser les jeunes aux notions de sécurité au sein d'équipements sportifs
Situation d'exclusion social (prisonniers,..)		1.Proposer aux personnes détenues diplômées, à leur libération, un suivi pédagogique dans les clubs affiliés à la FFBB sous forme d'encadrement bénévoles 2. Actions d'éducation civique par le basket	1.Animation en centre pénitencier (ou assurer une aide logistique pour la mise en place de la pratique en établissement pénitentiaire) 2.Animation auprès d'un public défavorisé 3.Développer l'accueil des personnes soumises à un TIG 4.Elaborer des projets d'animation de la pratique du basket-ball auprès des personnes placées sous-main de justice en s'inscrivant dans les objectifs plus large d'insertion définis par les services pénitentiaires d'insertion et de probation	1. Assurer l'accompagnement et la formation des moniteurs de sport pénitentiaire
Visée éducative (écoliers, étudiants,)	1.Sensibilisation à l'importance d'un double projet (éducatif/sportif) 2.Développement de programmes préconisant les pratiques de bonne hygiène de vie 3.Actions de tutorat auprès des jeunes	1.Intervention dans les TAPS 2.Opération Basket Ecole 3.Présence des joueurs étrangers sur des cours de langue 4.Témoignage sur des sujets particuliers (santé, pratique du sport, …) 5.Intervenir dans le milieu scolaire, par exemple au travers des classes à horaires aménagés	1.Promotion des services civiques FFBB 2.Collaborer avec le monde étudiant (responsabilisation d'étudiants autour de projets, promotion des métiers du sport, organisation de 3.Mener des actions de parrainage pour des manifestations organisées par les groupements sportifs et scolaires	1. Actions de sensibilisation sur les incivilités dans le sport
Caractère Médical (malades, handicapés,..)		1. Promotion des actions de prévention des maladies par le sport et, du basket santé	1.Intervention dans les hôpitaux, centres spécialisés, services médicaux 2.Développement du Basket inclusif, Handisport, Basket santé	
Caractère Social (QPV, ZRR, femmes,..)		1.Action visant à la promotion du public féminin au sein des associations	1.Intervention sur des manifestations caritatives 2.Actions de développement de la parité dans le sport 3.Intervention dans les quartiers défavorisés 4.Favoriser l'accès au basket aux personnes éloignées de l'offre pour raison sociale ou économique	1. Accompagnement de jeunes sur des rencontres
Volontaire (licenciés, adhérents, salariés,..)	1.Développer une fonction d'accueil et d'information des jeunes adhérents et de leur famille	1.Accompagnement scolaire des jeunes licenciés du club 2.Organisation de Basket camps 3.Sensibilisation des bénévoles à l'implication dans les CD/LR	1.Développement du Basket entreprise ; Basket tonic 2.Organisation d'entraînements délocalisés 3.Organisation de séances Basket santé 4.Soutenir les manifestations locales organisées par la Ville 5.Organiser des rencontres avec les autres clubs de l'agglomération pour des séances de détection et/ou formation des entraîneurs, formateurs, arbitres, médecins, etc.,	1.Formation d'arbitres et d'OTM 2.Sensibilisation à l'accueil du public, la lutte contre la violence, la xénophobie et le racisme dans les équipements sportifs (diffusion messages sur le site 3.Mener des actions de formation des personnes chargées de l'accueil du public et de la sécurité 4.Mener ou coordonner toutes actions spécifiques, particulièrement avec les forces de police, les sapeurs-pompiers et les secouristes, susceptibles d'améliorer la sécurité des équipements sportifs

III. Les incidences du dispositif JIG/MIG :
A) Les modifications à venir

Nouveautés pour la Saison 2017/2018

- Le lancement d'une « Division Test » pour débuter la mise en place du nouveau dispositif sur notre territoire
- La signature de la charte d'engagements par le Président du club devient une condition préalable pour engager une équipe dans une division CF/PN
- Un statut CF/PN obligatoire pour tous les joueur(euse)s évoluant dans les divisions intermédiaires

  => obtenu par la signature de la charte d'engagements du joueur

- Des modifications règlementaires pour tous les clubs et les CD/LR dès cette fin de saison (chartes d'engagements)
- Une modification règlementaire partielle pour tous les clubs concernés par la « division test »
- Un calendrier évolutif sur les deux prochaines saisons (Cf. Point III.B et Point III.C)

III. Les incidences du dispositif JIG/MIG :
A) Les modifications à venir

Le lancement d'une « Division Test »

- Afin de tester le dispositif JIG/MIG sur un échantillon de clubs (division NF1)
- Implique une modification règlementaire uniquement pour les clubs de la « division test »
- Va permettre aux clubs testés, aux LR et à la FFBB d'effectuer un retour d'expérience sur le dispositif à la CF Clubs, permettant de l'adapter pour la saison 2018/19
- Les résultats de la « division test » seront une base de référence pour la suite de la mise en place du dispositif

III. Les incidences du dispositif JIG/MIG :
A) Les modifications à venir

Chartes d'Engagements des Clubs

- A partir de la saison 2017/2018 : La signature de cette charte d'engagements devient une condition préalable obligatoire pour tous les clubs de CF/PN.
- La charte sera jointe au dossier d'engagement du club et devra être retournée signée à la CFC ou aux CRC, dans le même temps que le dossier d'engagement.

Chartes d'Engagements des Joueur(euse)s

- La signature de la charte par les joueur(euse)s permet à la commission de qualification d'attribuer le statut CF/PN à chaque joueur(euse).
- Le statut CF/PN des joueur(euse)s sera, dès la saison 2017/2018, une condition obligatoire pour apparaître sur une feuille de marque d'une rencontre de niveau CF/PN.
- La charte d'engagements sera jointe au dossier de demande de licence et un encart sur l'imprimé de demande de licence permettra de confirmer la signature de la charte par le licencié.

III.B) Calendrier : saison 2017/2018

SAISON : 2017 | 2018

Juillet → Aout → Septembre → Octobre → Novembre → Décembre → Janvier → Février → Mars → Avril → Mai → Juin

VOLET :

		Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Politique	**Date :**	01/07 : Décision CD			01/10 : Newsletter		01/12 : Newsletter		01/02 : Newsletter	X/03 : Diffusion Lettre d'information aux Collectivités T.	01/04 : Newsletter		01/06 : Newsletter
	Période :	Validation déroulement Club Test		Etablissement Newsletter		Etablissement Newsletter		1) Réunion d'information 2) Ets Newsletter	Réunion d'information	1) Lettre information aux Collectivités 2) Ets Newsletter		Etablissement Newsletter	
Juridique	**Date :**	01/07 : Décision CD						X/01 : Réunion d'information dans LR	X/02 : Réunion d'information dans LR			25-26/05 : Validation des modifications règlementaires (CD)	
	Période :	Modification règlementaire pour lancer Club Test			Etablissement documents types : contrat JIG, convention, …					Modifications des règlements pour autoriser la mise en palce du dispositif JIG, Etablissement de procédures pour les cas de contentieux, …			
Sportif	**Date :**												30/06 : Validation engagements Clubs
	Période :												Validation de l'engagement des clubs+joueurs
Financier	**Date :**	X/07 : Réunion CCG - CAS			15/10 : Dépôt des clubs des documents obligatoires			X/01 : Réunion d'information dans LR	X/02 : Réunion d'information dans LR	X/03 : Bilan des contrôles inopinés	X/04 : CCG avec clubs potentiellement accédant		
	Période :				Contrôles inopinés des clubs	1) Préparation réunion + lettre d'information 2) Préparation CCG 3) Contrôles inopinés des clubs		Auditions des Clubs (suite aux contrôles inopinés)		Préparation saison 2018/2019 : 1) Détermination des critères (sportifs et financiers) de contrôle des clubs 2) Mise en place de la procédure de contrôle pour les clubs accédant			
Informatique	**Date :**				01/10 : Dépôt du cahier des charges			01/01 : Mise en place de l'outil informatique					30/06 : Outil informatique opérationnel
	Période :	Rédaction du cahier des charges de la platerforme informatique : recenser les besoins de la CCG, CAS, CF Clubs CF/PN, services FFBB…				Création de la plateforme informatique			Développement de la plateforme informatique				
Formation	**Date :**			01/09 : Journée de qualification JIG (des clubs test)	01/10 : Début Formation JIG + dirigeants			X/01 : Réunion d'information dans LR	X/02 : Réunion d'information dans LR				
	Période :	1) Préparation de la journée de qualification 2) définition des programmes de formation		Diffusion des programmes de formation aux IRFBB	Elargissement des programmes de formation + définition du diplôme JIG pour présenter aux réunions d'information					Mise à Jour et développement des progammes de formation			
Local	**Date :**			01/09 : Journée de qualification JIG (des clubs test)		30/11 : Présentation Plan d'action Local		X/01 : Réunion d'information dans LR	X/02 : Réunion d'information dans LR				30/06 : Liste des besoins en MIG
	Période :		Convocation des JIG	Etat des lieux des MIG, Etablissement du plan d'action local		Information + convocations des clubs				Interrogation des acteurs locaux (Clubs, LR, Collectivités Territoriales, …)			

III.C) Calendrier : saison 2018/2019

SAISON : 2018 | 2019

Juillet → Aout → Septembre → Octobre → Novembre → Décembre → Janvier → Février → Mars → Avril → Mai → Juin

VOLET :

		Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Politique	**Date :**	01/07 : Lancement Dispositif			01/10 : Newsletter		01/12 : Newsletter		01/02 : Newsletter		01/04 : Newsletter		01/06 : Newsletter
	Période :	Officialisation + Publication des résultats clubs test		Etablissement Newsletter		Etablissement Newsletter		Etablissement Newsletter		Etablissement Newsletter		Etablissement Newsletter	
Juridique	**Date :**	01/07 : Lancement Dispositif											30/06 : Bilan des contentieux
	Période :	Mise en place du nouveau règlement	Procédures contentieuses pour les cas en infractions règlementaires										
Sportif	**Date :**	01/07 : Lancement Dispositif											30/06 : Validation engagements Clubs
	Période :	Qualification des JIG			Contrôle de la participation des joueurs avec le statut JIG								Validation de l'engagement des clubs+joueurs
Financier	**Date :**	01/07 : Lancement Dispositif			15/10 : Dépôt des clubs des documents obligatoires					X/03 : Bilan des contrôles inopinés	X/04 : CCG avec clubs potentiellement accédant		
	Période :				Contrôles inopinés des clubs	1) Préparation CCG 2) Contrôles inopinés des clubs		Auditions des Clubs (suite aux contrôles inopinés)		Préparation CCG			
Informatique	**Date :**	01/07 : Lancement Dispositif											30/06 : Bilan Plateforme
	Période :	Adaptation de la plateforme informatique pour CCG, CAS, CF des techniciens, CF clubs CF/PN, la FFBB et les Clubs											
Formation	**Date :**	01/07 : Lancement Dispositif		01/09 : Journée de qualification JIG	01/10 : Début Formation JIG + dirigeants								30/06 : Bilan des Formation
	Période :	1) Préparation de la journée de qualification 2) définition des nouveaux programmes de formation		Diffusion des programmes de formation aux IRFBB	Formation des JIG et des Dirigeants								
Local	**Date :**	01/07 : Lancement Dispositif		01/09 : Journée de qualification JIG	15/10 : Dépôt des clubs des documents obligatoires								30/06 : Bilan des MIG
	Période :	1) Etablissement procédures de contrôle de l'effectivité des MIG 2) Convocation des JIG			1) Intervention des JIG sur les MIG coordonées par les CD/LR/FFBB/Collectivités ... 2) Contrôle de l'effectivité des MIG au niveau régional								

III.D) En synthèse

Le dispositif JIG/MIG c'est :

Un Joueur/Une Joueuse

- Qui souhaite évoluer dans un club de niveau CF/PN
- Qui souhaite percevoir une rémunération pour son activité de basket-ball
- Qui souhaite se former, préparer la suite de sa carrière, …

Un Club

- Qui souhaite recruter et rémunérer un joueur ou une joueuse dans une division intermédiaire
- Qui souhaite développer les activités et les pratiques qu'il propose
- Qui souhaite mettre à profit la main d'œuvre dont il dispose

Un(e) Joueur(euse) d'Intérêt Général (JIG)

- Qui signe un contrat professionnel dit « contrat JIG » avec son club
- Qui suit la formation continue et rempli les conditions de formation initiale
- Qui réalise des missions d'intérêt général en complément de son activité de basketteur professionnel

Des Missions d'Intérêt Général (MIG)

- Qui sont réalisées par un prestataire, le JIG, pour l'autoriser à percevoir une rémunération
- Qui apportent un Retour sur Investissements aux clubs (un retour financier, une amélioration de son image de marque, une augmentation du nombre de ses licenciés, …)

III.E) Annexes : Plan d'actions 2016/2017

Un dispositif qui se met en place progressivement et qui va s'étendre saison après saison

Réunion d'information des Clubs CF/PN dans les LR

- Septembre 2016
- Octobre 2016

Retour des Chartes d'engagements signées par les présidents et les joueur(euse)s

Création de la Commission Fédérale des Clubs CF/PN (Janvier 2017)

Validation du plan d'action et du mandat de la CF Clubs CF/PN par le BF du 13/01/2017

Embauche d'un collaborateur affecté à la mise en œuvre de ce plan d'action (Février 2017)

Bilan du développement des contrôles inopinés par la CCG (Avril 2017)

Adaptation des règlements FFBB adoptés définitivement au CD du 01/07/2017

Saison 2017/2018

III.E) Annexes : Plan d'actions 2017/2018

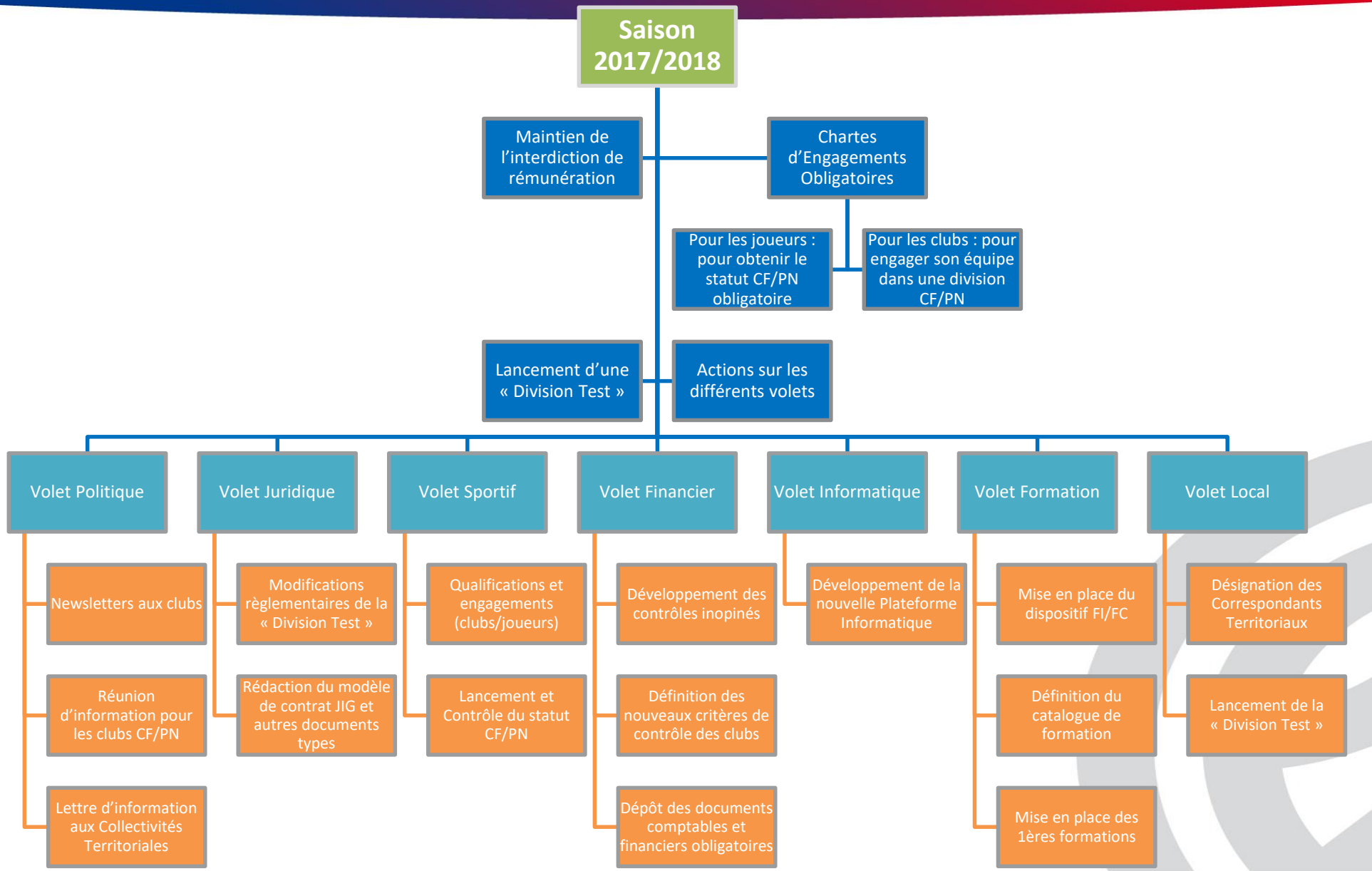

III.E) Annexes : Plan d'actions 2018/2019
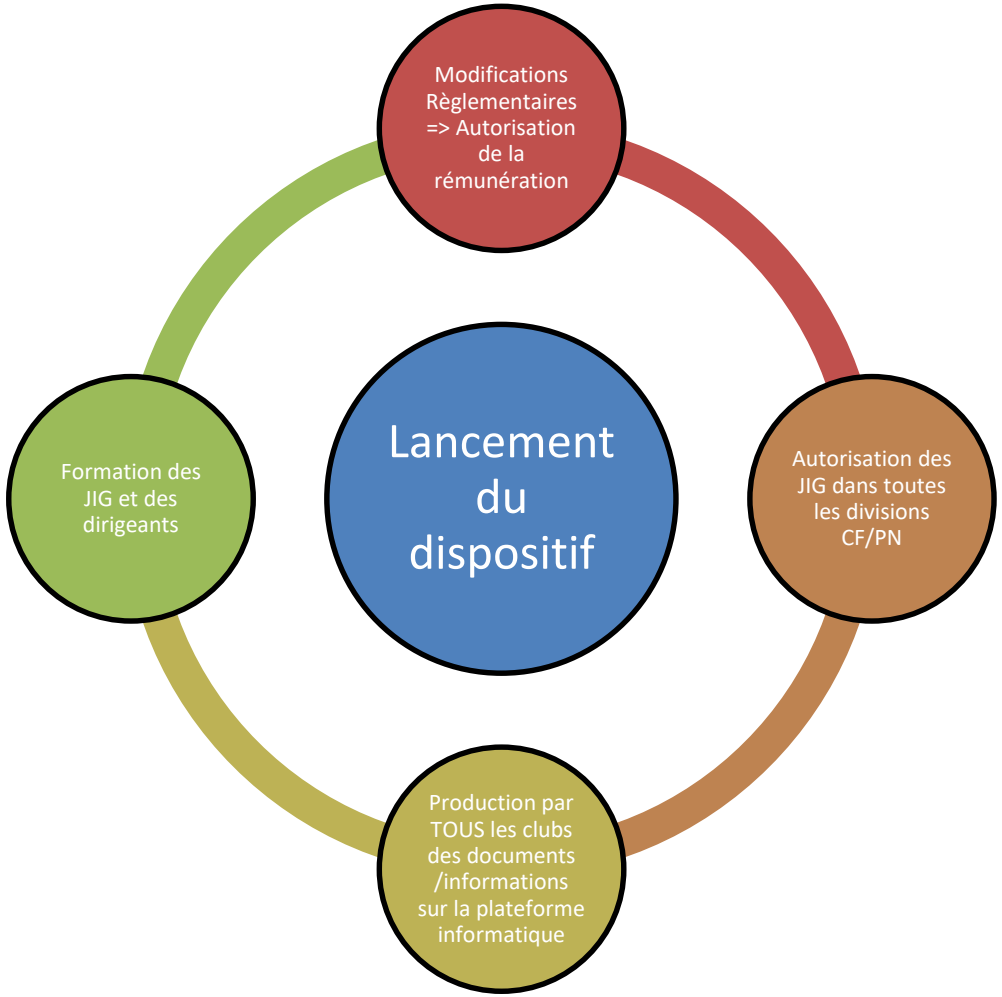
Saison 2018/2019 => Un dispositif officiellement lancé